

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 26 juin 2023 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT,
Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Conseillers communaux.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°33 - Question orale du Conseiller Michel BRANCART relative à la problématique des personnes qui se rendent à vélo jusqu'au Bois de la Houssière afin de s'y balader à pieds dans les sentiers et à la sécurité des piétons et cyclistes rue de la Fontaine aux bœufs.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Michel BRANCART relative à la problématique des personnes qui se rendent à vélo jusqu'au Bois de la Houssière afin de s'y balader à pieds dans les sentiers et à la sécurité des piétons et cyclistes rue de la Fontaine aux bœufs.

Plusieurs citoyens m'ont interpellé car aux principales entrées de notre bois de la Houssière, atout majeur touristique de notre ville, il n'y a pas d'endroits afin de déposer les vélos en sécurité et pouvoir ainsi se promener à pieds dans les sentiers du bois sans être encombré par ceux-ci. Pour des raisons de sécurité ils sont donc obligés de prendre la voiture pour se rendre au bois et pouvoir ainsi se promener à pieds.

Bien sûr, l'idéal serait des boxes fermés et sécurisés, mais vu les coûts et les difficultés de gestion, cela serait compliqué de mettre en place. Et les citoyens que j'ai rencontrés en sont conscients !

Toutefois, ne serait-il pas envisageable d'installer ne fût-ce que des supports parking de cycles classiques pour pouvoir au moins « attacher » les vélos ?

Les avantages écologiques de cette proposition ne sont pas des moindres :

Le plaisir de se rendre au bois en vélo, moins de voitures aux abords du bois et surtout moins de parkings sauvages, moins de nuisances, etc ...

De plus, concernant l'Y à la rue Fontaine aux Bœufs, permettez-moi de vous demander si des mesures de sécurité pour les promeneurs, les joggeurs et les cyclistes sont envisagées ?

Il y a incontestablement un danger pour ceux-ci. Les seuls aménagements réalisés sont les bornes avec réflecteurs mais cela ne concerne que les automobilistes.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Ces différents lieux n'avaient pas été pointés par la commission vélo dans notre plan cyclable. Cela peut être des lieux intéressants pour une analyse et la mise en place d'arceaux.

Nous pourrions analyser la mise en place d'arceaux

Dans le cadre d'une fiche PCDR qui est en cours de réalisation, il y a la création d'une piste cyclable depuis Torine jusqu'au Y en haut de la Chapelle à Foya.

Cela permettrait de mettre en évidence la traversée. En effet tant qu'il n'y a pas de trottoir en dur de part et d'autre, il n'y a pas légalement de possibilité de créer un passage piéton ou autre.